Liste de matériel éligible - Appel à projets "Bâtiments agricoles - filières d'élevage" Version février 2021

1 seul dossier en 2021* dans la limite du plafond d'aides annuel tous dispositifs PCAE confondus de :

- 400 000€ pour les exploitations dont l'orientation principale est l'élevage (toutes filières d'élevage)
- 200 000€ pour toutes les autres exploitations
- 250 000€ pour les structures collectives juridiquement constituées

Plancher de dépenses de 1000€/devis et 5000€/dossier

*2 dossiers pour les projets d'installation

Poste de dépense	Filières concernées	Liste d'investissements	
		FILIERES D'ELEVAGE	
Modernisation des bâtiments et équipements	Apiculture	Construction de bâtiments et annexes : rénovation, extension ou construction neuve y compris équipements (espaces de stockage de miel et hausses), chambre chaude, salle d'extraction, chambre froide, salle de conditionnement,	
		Matériel de production : chaîne d'extraction, de filtration, de maturation et de stockage, outils de conditionnement (mise en pots et étiquetage), matériel de traitement des opercules et de la cire	
		Matériel de manutention : transpalette, élévateurs, chariots manuels, pompes à miel, quais de chargement et déchargement,	
Amélioration des conditions sanitaires et de travail	Apiculture	Matériel de manutention des hausses et fûts de miel	
		Matériel d'automatisation des tâches : désoperculation, extraction, filtration, mélangeur,	
		Amélioration des conditions sanitaires via la modernisation des bâtiments et ateliers de transformation	
Augmentation de la valeur ajoutée	IADICUITURE	Création d'ateliers d'élevage : appareil à inséminer, cuve en inox pour le transport, pompe distributrice,	

Modernisation des bâtiments et équipements	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles escargots, lapins	Construction, aménagement ou rénovation de bâtiments d'élevage et annexes : terrassement, réseaux, ossature, charpente, toiture, aménagements fixes intérieurs (logettes, abreuvoirs) y compris aménagement des abords de bâtiments et insertion paysagère
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles escargots, lapins	Construction et équipement de locaux sanitaires : aire d'isolement, local de quarantaine, de contention, stockage des médicaments vétérinaires, équipements destinés à réduire les risques de contamination
	bovin, ovin, caprin lait	Construction et équipement de locaux de traite et de stockage du lait : salle de traite, robot de traite, tank à lait
Amélioration des conditions de travail et du bien être animal	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Matériel destiné à l'amélioration des conditions de travail : contention, tri, pesée des animaux, barrières et cornadis, équipements de distribution de l'alimentation
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Equipements visant l'amélioration des conditions sanitaires d'élevage et de surveillance : filets brise-vent, aération, ventilation
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Matériels d'élevage de précision et dispositifs d'automatisation : capteurs, TIC, logiciels de gestion de troupeaux, télésurveillance
Amélioration de l'autonomie alimentaire des élevage	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Construction et équipement de stockage et séchage des fourrages : silos à grain et à fourrage, tunnels à fourrage, installations de séchage en grange
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Matériels de préparation et de stockage des aliments à la ferme
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles	Aménagements extérieurs pour les pâturages : abreuvoirs, clôture, nourrisseurs
	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin	Matériel de récolte et fenaison (en cas de modification du système de production)
Mise aux normes	bovin lait, bovin viande, ovin, caprin, porcin, volailles escargots	Mises aux normes en ce qui concerne la gestion des effluents d'élevage JA deux ans après leur installation et dont les investissement ont été prévus au PE

1 seul dossier en 2021 dans la limite du plafond d'aides annuel tous dispositifs PCAE confondus de :

- 400 000€ pour les exploitations dont l'orientation principale est l'élevage (toutes filières d'élevage)
- 200 000€ pour toutes les autres exploitations
- 250 000€ pour les structures collectives juridiquement constituées

Plancher de dépenses de 1000€/devis et 5000€/dossier

Filière	Définition		
Cultures spécialisées	Maraîchage (cultures intensives à multiples rotations annuelles), horticulture, pépinière, arboriculture, viticulture, PPAM, safran, cresson, champignons		
Légumes de plein champ	Cultures légumières à une rotation annuelle		

Poste de dépenses	Filières concernées	Liste d'investissements			
	FILIERES VEGETALES				
Stockage céréales	grandes cultures	construction ou rénovation de bâtiments de stockage céréales et équipements : trieur séparateur, systèmes de ventilation et de séchage,			
Installation de cultures et équipements	cultures spécialisées & légumes de plein champ	construction de bâtiments avec installation spécifique de stockage froid et/ou de conditionnement, y compris insertion paysagère et mise en place de dispositifs d'économie d'énergie et énergie renouvelable			
	cultures spécialisées & légumes de plein champ	équipements de stockage et de conditionnement des productions : palox, déterrage, lavage, calibrage, triage, emballage, étiquetage, caisses plastique et bois			
	cultures spécialisées	construction, aménagement et équipement de nouvelles serres et de nouveaux tunnels (à l'exclusion des systèmes de fertilisation et d'irrigation) Un audit énergétique sera demandé en cas d'installation de chauffage			
	horticulture, pépinière	aménagement de plateforme de culture hors sol et ombrières (à l'exclusion des systèmes de fertilisation et d'irrigation)			
Prévention des aléas climatiques	cultures spécialisées	investissements destinés à prévenir les aléas climatiques : tour antigel, filet paragrêle avec ou sans plateforme automotrice de manutention des filets, bâche anti-pluie, haie composite, brise-vent			
Prévention du vandalisme	cultures spécialisées	investissements destinés à prévenir le site de production du vandalisme : alarmes de protection, caméras de surveillance, protection contre les animaux			
Amélioration des conditions de travail	cultures spécialisées	matériels et aménagements de manutention : lève-palox, vide-palox, gerbeur, rolls, transpalettes			
	horticulture, pépinière	matériels et aménagements de manutention : bras de grue, téléscopique, plateau pose à terre, chariot automoteur, box métalliques, tapis convoyeur			